



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EAE EPS 1

SESSION 2018

**AGREGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES
ET CIVILISATIONS**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1900A	101	0366

Les études d'éducation physique sont marginales ; elles sont aussi très "techniques" et n'ont pas pour l'instant de statut universitaire véritable. Elles sont spécialisées au point de n'offrir aucune issue en dehors de l'enseignement. Elles se meuvent dans l'inconfort. L'équilibre semble difficile aussi entre une volonté de connaissance minutieuse des techniques sportives, que l'on veut toujours plus diversifiée, et celle d'approfondir les discours scientifiques sur le mouvement corporel dont les méthodologies et exigences sont à la fois étendues et dans chaque cas spécifiques. L'équilibre enfin est fragile entre les certitudes offertes par le terrain où se mêlent des activités très concrètes et une théorie éprouvée comme lointaine, abstraite, non seulement limitée dans ses applications mais dans sa constitution même.

Paul Irlinger et Georges Vigarello, « La formation des enseignants »,
Revue *Esprit*, n° 5, mai 1975, p. 687.

En vous appuyant sur ces propos, vous analyserez l'évolution des contenus dans la formation des enseignants d'éducation physique depuis 1933.